

Face aux nouvelles mesures sanitaires, les secteurs concernés réclament des mesures d'aide ou un plan de soutien. Mais il est difficile pour l'Etat de revenir au "quoi qu'il en coûte".

Les secteurs frappés **par les nouvelles mesures sanitaires** se bousculent à la porte de Bercy. Tous réclament déjà des indemnités ou un plan de soutien pour faire face à la vague Omicron.

"Aujourd'hui, on a quand même des baisses d'activité très fortes dans nos établissements et il y aura un moment où il faudra rétablir le 'quoi qu'il en coûte' parce que ça ne passera pas sinon", a alerté ce mercredi le président de l'Umih Île-de-France, Franck Delvau, sur BFMTV.

Mais l'État en a-t-il les moyens? Les marges de manœuvre semblent limitées. Le bilan **du "quoi qu'il en coûte"** est imposant: Bercy a chiffré le soutien à l'économie à 240 milliards d'euros à la fin de cet été.

Dans le détail, 80 milliards, soit un tiers, sont passés par des subventions aux entreprises ou salariés. Le fonds de solidarité, restreint depuis octobre aux Outre-mer, a coûté 35 milliards. C'est la même somme que le chômage partiel. Enfin, l'Etat a garanti 160 milliards de prêts, dont une partie seulement a été décaissée. Tout cela a fortement pesé sur le déficit et la dette: cette dernière a bondi de vingt points pendant la crise sanitaire, pour atteindre 116% du PIB.

"Ceci n'interdit pas de prendre des mesures temporaires de soutien à l'activité économique, de soutien aux entreprises, tant que ce sont des mesures temporaires qui ne dégradent pas durablement le déficit public", estime néanmoins François Ecalle, fondateur de Fipeco, sur le plateau de BFM Business.

Au cas par cas

Pour le président de l'U2P (artisans), Dominique Métayer, il faut revenir "aux principes édictés début septembre lors de la sortie du quoi qu'il en coûte avec un accompagnement au cas par cas", réclame-t-il **dans Les Échos**. Le gouvernement avait par exemple annoncé que les entreprises de l'événementiel, les salles de loisirs en intérieur, les agences de voyages et les traiteurs, très affectés par la reprise de l'épidémie, **bénéficieraient d'une prise en charge de leurs coûts fixes** si leur perte de chiffre d'affaires dépassait 50%.

Pour financer ces mesures, la France pourra compter, selon François Ecalte, sur une **politique monétaire accommodante de la BCE** pour ne pas laisser filer sa dette. La BCE "a annoncé qu'elle allait arrêter son programme spécial pandémie au mois de mars, mais elle a toujours son programme classique d'achats de titres publics, qu'elle continuera à utiliser et qu'on peut gonfler", avance-t-il.

Du côté de la Banque de France, son gouverneur François Villeroy de Galhau défendait la semaine dernière un serrage de vis sur le niveau de la dette en dépit des circonstances.